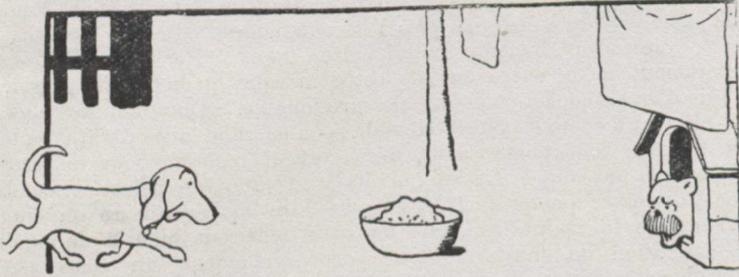


## L'ÉCLIPSE



I.



II.

## LES CORPORATIONS

BARBIERS, PERRUQUIERS ET BAIGNEURS

Pendant tout le moyen âge et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les barbiers et coiffeurs joignirent à l'exercice de leur profession celle de chirurgiens et de baigneurs ou étuvistes.

En 1637, Louis XIII créa le métier de barbiers-barbants exerçant l'art de raser la barbe, de tailler les cheveux et de les accommoder avec la physionomie de leurs clients et le goût du jour, mais auxquels la pratique de la chirurgie était formellement interdite.

Par un édit de 1673, Louis XIV institua deux cents charges de barbiers barbants, héréditaires et vendues par le Roi.

Les titulaires de ces nouvelles charges avaient "le droit de faire le poil, perruques et toutes sortes d'ouvrages en cheveux, tant pour hommes que pour femmes, comme aussi de tenir des étuves de bains publics.

"Ils étaient également autorisés à vendre des poudres et opiatés pour les dents, des savonnets, des pommades et généralement tout ce qui est propre pour l'ornement et netteté du corps humain."

Chaque maître ne pouvait avoir qu'une seule boutique et n'avait droit qu'à un seul apprenti qui, après un stage de trois ans et un compagnonnage de deux années, recevait le titre de maître.

Les fils de maître et les compagnons épousant la fille d'un maître n'étaient tenus qu'à l'expérience ou preuve de leur savoir-faire. L'épreuve du chef-d'œuvre, dont la durée était de deux jours, leur était épargnée.

L'apprentissage coûtait 40 livres, le brevet de maîtrise 300 livres et le prix de la charge était de 3,000 livres.

Placée sous l'autorité du premier chirurgien du roi, dédiée d'abord à Sainte-Anne et Saint-Damien puis à Saint-Louis, la communauté des bar-

biers-chirurgiens et barbiers-barbants avait à sa tête six syndics élus pour deux ans et renouvelables par moitié chaque année.

Pour éviter toute confusion entre les boutiques des chirurgiens-barbiers et celles des barbiers-perruquiers, celles-ci devaient avoir une devanture peinte en bleu, fermée par des châssis à grands carreaux de verre et surmontées de bassin d'étain. Les enseignes des chirurgiens-barbiers se distinguaient de celles de leurs rivaux par des bassins en cuivre jaune.

En dépit des défenses du Concile de 1605, qui interdisait aux hommes d'accommoder les cheveux de femmes, un grand nombre de dames se faisaient coiffer par des artistes spéciaux, dont le plus célèbre fut, au XVII<sup>e</sup> siècle, le sieur Champagne, coiffeur de la reine Christine de Suède et de la reine de Pologne, Marie de Gonzague.

Outrés de la concurrence que leur faisaient les coiffeurs pour dames, les barbiers-perruquiers intentèrent des procès à ces spécialistes.

Par arrêts du Parlement de Paris (1768-1769), les coiffeurs pour dames durent faire partie de la corporation des barbiers.

Aux XVIII<sup>e</sup> siècle la coiffure des dames atteint des proportions extravagantes. La coiffure à la Belle-Poule, à la Frégate, à la Junon, en parc anglais, en moulin à vent, étaient constituées par un immense échafaudage de fils de fer, de faux cheveux et de gazes sur lequel s'appliquaient des navires avec leurs mâts, leurs voiles et leurs pavillons, des légumes, des poupées et des oiseaux empaillés.

Parmi les coiffeurs en vogue à cette époque, il faut citer le fameux Autier, dit Léonard, qui compta au nombre de ses clientes des actrices célèbres : Clairon, Sophie Arnould, Duthé et la reine Marie-Antoinette qu'il accompagna dans sa tentative de fuite à l'étranger en 1791.

La Révolution de 1789, qui fut suivie de l'abandon de la poudre et des perruques, ruina l'industrie de la coiffure. Réduits à la misère, un grand nombre de maîtres et de compagnons perruquiers furent employés à calculer les tables de logarithmes construites sous la direction du mathématicien Callet.

Race spirituelle, remuante, ambitieuse, les barbiers-perruquiers ont marqué dans notre histoire politique et littéraire.

En dehors d'artistes capillaires tels que Champagne, Léonard, Legros, Miclalon, qui le premier eut l'idée d'exposer ses chefs-d'œuvre sur des bustes en cire placés dans la devanture, Crozat, le Napoléon de la coiffure, Théodore, l'inventeur de la coiffure à la Girafe, la corporation des coiffeurs a produit Pierre la Brosse, barbier de Saint-Louis, chambellan de Philippe-Hardi et pendu en 1271, Olivier le Daim, barbier et confident de Louis XI, également pendu à Montfaucon en 1484, et l'aimable poète agenais Jasmin, né en 1798 et mort, dans son lit, en 1864.

Dans ces dernières années, l'art de la coiffure a été doté de la mécanique industrielle de la tondeuse, précieux et utile instrument, au jeu rapide et régulier, qui a très heureusement abrégé la durée, souvent intolérable et parfois redoutable, de la coupe de la barbe et de la taille des cheveux.

## SON SALUT

Gatien.—Je ne me sens jamais embarrassé dans une conversation.

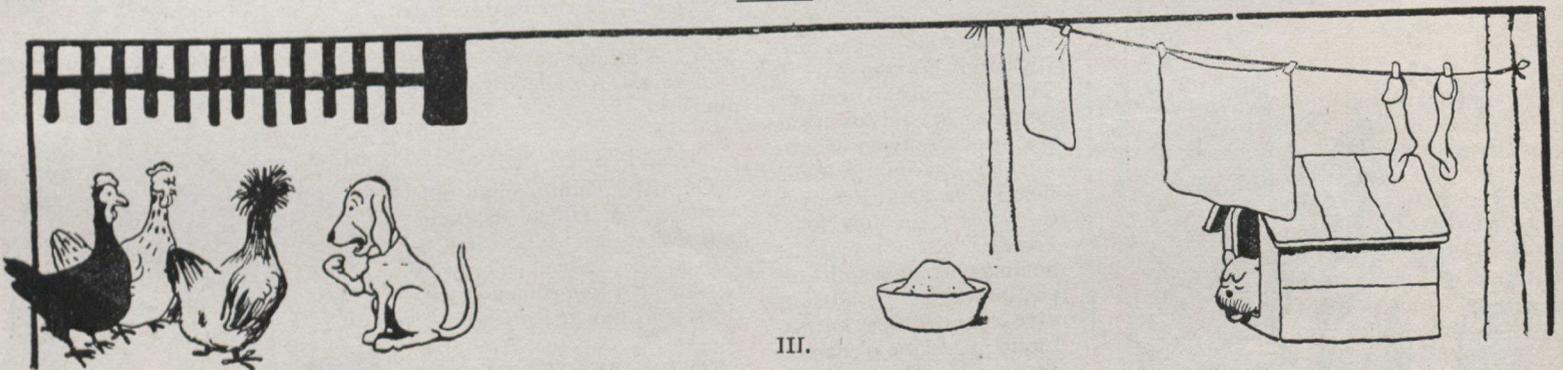
Mme Philidor.—Mais sûrement, M. Gatien, il doit y avoir quelques sujets que vous ne possédez pas à fond, que faites-vous alors ?

Gatien.—Oh ! alors... je ne dis rien et je prends un air intelligent.

## DÉJÀ FAIT

Le médecin.—Il faut à votre femme trois heures d'exercice avant son dîner.

Le mari.—Mais c'est ce qu'elle fait déjà : elle met exactement ce temps à faire sa toilette avant de venir à table.



III.



IV.